

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DÉLIBÉRATION 40-2019**

Séance du 12 Août 2019

À 18h00

**Date de convocation : 06 Août 2019**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Jean-Pierre LECCIA, Maire.

**PRÉSENTS:** LECCIA.JP–GIANNECCHINI.S–GREGOGNA.J–JEANNE.J–LECCIA.D–LUCIANI.D–PANTANACCE.C– PELLONI.F–QUILICI.S–SANTONI.V

**ABSENTS :** BATTINI.D–FRANCESCHI.T–LUCA.A–CLEMENTI LADIEU.A

**REPRESENTÉS:** BOCHECIAMPE.K– ROMANACCE.M–SACOMAN.B–QUILICI.N– GUERINI.ME

Secrétaire : **LECCIA D.**

**Objet : Attribution du Marché Public de fourniture et service : préparation et livraison en liaison froide des repas pour le restaurant scolaire**

*Procédure adaptée définie par le Décret n°2016-360 du 25 Mars 2019 sur les Marchés Publics.*

**VU** le Décret n°2016-360 du 25 Mars 2016 et notamment son article 27,

**VU** l'Ordonnance n°2018-1047 du 26 Novembre 2018 portant partie législative du Code la Commande Publique,

**VU** le Décret n°2018-1075 du 03 Décembre 2018 portant partie réglementaire du Code la Commande Publique,

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de poursuivre une consultation concernant la préparation et la livraison en liaison froide des repas pour le restaurant scolaire de la commune.

Le pouvoir Adjudicateur a prévu un maximum annuel en valeur :

- **Sans minimum et 60 000 € HT maximum**

Le présent marché est conclu pour une durée de 1 an (une année scolaire) renouvelable 2 fois à compter de la rentrée scolaire 2019/2020.

Une mise en concurrence avec une publicité écrite a été initiée le 09 Mai 2019 par voie électronique via la plateforme [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com) sur le profil acheteur de la mairie d'Oletta, sur le Journal d'Annonces Légales « Le Petit Bastiais » et par un affichage à l'extérieur du bâtiment administratif avec une remise des offres au 11 Juin 2019 12h00.

Dans le cadre de cette procédure,  
une seule candidature a été remise dans les délais :

- ✓ **CORSE CENTRALE DE RESTAURATION (20 620 Biguglia)**

L'offre de CORSE CENTRALE DE RESTAURATION : le dossier comprend un acte d'engagement dûment complété et signé. Il comprend également des renseignements sur les moyens humains mis en œuvre pour la bonne exécution de la prestation et sur les moyens matériels permettant de juger ainsi la capacité technique et professionnelle de l'entreprise.

La CORSE CENTRALE DE RESTAURATION possède un agrément sanitaire communautaire, veille au respect de la méthode HACCP, dispose d'un plan de contrôle interne et externe et propose des repas en conformité avec le GPEMDA et le GEMRCN.

Ainsi l'offre étant complète, elle peut faire l'objet d'une analyse au regard des critères de jugement annoncés dans l'Avis d'Appel Public à la Concurrence.

Après examen et analyse de l'offre au regard des critères de jugement annoncés dans l'Avis d'Appel Public à la Concurrence :

- Prix des prestations (50%)
- Valeur technique (appréciée sur le mémoire technique) (50%)

L'offre de CORSE CENTRALE DE RESTAURATION répond aux besoins de la Commune et peut être retenue.

Aussi Monsieur le Maire propose de retenir la candidature de CORSE CENTRALE DE RESTAURATION aux fins d'attribution et de notification du marché cité en objet.

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

- ✓ **D'AUTORISER LE MAIRE À SIGNER** le marché avec CORSE CENTRALE DE RESTAURATION,
- ✓ **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour notifier le marché public à l'intéressé et donner ordre de service de démarrer la mission,
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie conforme au registre suivent les signatures

### Vote

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire  
Jean-Pierre LECCIA

